



# COMMUNIQUE



## FOCUS SUR LA CAMPAGNE D'AVANCEMENTS 2021



Chaque année les avancements de grade et de corps sont prononcés en fin d'année pour une prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Exceptionnellement 2021 sera différente. En effet, le ministère de l'Intérieur va bénéficier sur 3 ans (2022, 2023 et 2024) d'avancements supplémentaires (Arrêtés ci-joints). Cette bonne nouvelle arrivée tardivement, implique, pour 2021, une reprise des dialogues sociaux (établissement, SGAMI...) afin de compléter les listes en fonction des nouveaux taux. Cela va engendrer, de facto, un retard dans la parution des téléx.

Les changements de corps (C en B et B en A), les attachés et les ingénieurs ne sont pas concernés par ces revalorisations. Seuls les AAP1, AAP2, SACS, SACE pour la filière administrative et les ADTP1, ADTP2, CSTCS, CSTCE pour la filière technique sont concernés.

### CONCRÈTEMENT, A QUEL MOMENT SERONT PRONONCÉS LES AVANCEMENTS ?

- ➔ Pour les grades d'Attachés et Ingénieurs, parution des téléx au mois de décembre.
- ➔ Pour tous les autres grades, les téléx paraîtront au mois de février avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



# Et ce n'est pas fini pour le périmètre gendarmerie !

En effet, il ne faut pas oublier la mise en œuvre du plan PATS et ce, dès 2022.

## Petit rappel :



Suite au « Beauvau de la sécurité », le périmètre gendarmerie va bénéficier, dans un cadre triennal 50 % au choix 50 % par examen professionnel de :

- 165 repyramidages de poste de C en B répartis :
  - 85 pour les administratifs
  - 80 pour les techniques
- 25 repyramidages de poste de B en A répartis :
  - 12 pour les administratifs
  - 13 pour les techniques

**Le SNPC-FO-GENDARMERIE, la garantie d'un engagement sans faille !**

**Notre force, c'est vous !**

**NOUS CONTACTER !**



[facebook.com/snpcfo.gendarmerie](https://facebook.com/snpcfo.gendarmerie)



[twitter.com/fogendarmerie](https://twitter.com/fogendarmerie)



[www.fogendarmerie.fr/](http://www.fogendarmerie.fr/)